SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
095-200091916-20250702-DCS_2025_07

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 2 juillet 2025

Date de Convocation : le 26 juin 2025
Date d'Affichage : le 3 juillet 2025
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 24 Soit un total de 60 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-cinq le 2 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, Mme Angélique LAGO (suppléante de M. Guy PARIS), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Départ de M. Angélo NORIS à 19h20, donnant pouvoir à M. Norbert LALLOYER pour la note n°6 « Programme de travaux complémentaires 2025, création des opérations 2025/08 et 2025/09 ».

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI

M. Laurent LINQUETTE

M. Xavier LANIO

M. Guy PARIS représenté par Mme Angélique LAGO

M. Alain MATEOS

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Régis LITZELLMANN

M. Joël VANDAMME a été désigné **secrétaire de séance.**

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20250702-DCS_2025_07

2 - Objet : Désignation et installation de nouveaux représentant titulaire et suppléant de la Communauté de Commune Vexin-Centre (CCVC) au sein des instances du SIARP

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : N. VAUDELET

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts du SIARP adoptés par délibérations des 17 novembre et 15 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP en date du 8 septembre 2020 portant élection des délégués au SIARP,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIARP du 30 septembre 2020 et du 14 décembre 2022 portant à la fois sur l'installation des élus au sein du Comité et également sur l'élection des membres de la CAO,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIARP du 24 juin 2020 créant les Commissions Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIARP du 9 avril 2025 instaurant un intérim à la suite des décès de Messieurs Gilbert DERUS et Marcel ALLEGRE, Vice-Présidents du SIARP et représentant respectivement la CACP et la CCVC,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVC n° 2025_06_38 du 19 juin 2025 portant sur la désignation de représentants au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP).

Le Président explique que lors de sa séance du 19 juin 2025, le Conseil Communautaire de la CCVC désignait Monsieur Guy PARIS, Maire de Sagy et Vice-Président de la CCVC, en qualité de titulaire pour la représentation de la CCVC au sein du Comité Syndical du SIARP à la suite de la triste disparition de Monsieur Marcel ALLEGRE.

Madame Angélique LAGO est également désignée comme suppléante pour la représentation de la CCVC.

Pour rappel, Monsieur Marcel ALLEGRE occupait les fonctions suivantes au sein du SIARP :

Monsieur Marcel ALLÈGRE
7ème vice-président
Membre assesseur du Bureau syndical
Membre de la Commission prospective et perspectives financières
CCSPL

Lors de sa séance du 9 avril dernier les membres du Comité ont décidé de pourvoir temporairement au remplacement de Monsieur Marcel ALLEGRE par Monsieur Norbert LALLOYER, Vice-Président chargé des travaux neufs sur les réseaux et ouvrages d'assainissement collectif, qui assurerait cet intérim dans toutes les instances où Monsieur DÉRUS était membre jusqu'à un futur Comité.

COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
099-DE-095-200091916-20250702-DCS_2025_07

Avec la nomination de Monsieur Guy PARIS comme membre titulaire représentant [illegible] proposé aux membres du Comité d'acter le remplacement de Monsieur ALLEGRE de la manière suivante :

- **Pour la Vice-Présidence :**

  Compte-tenu des prochaines échéances municipales de 2026 et en devoir de mémoire pour Monsieur ALLEGRE, aucune nomination de Vice-Présidence ne serait faite. Le Président restera entouré des six Vice-Présidents en place, les deux dernières Vice-Présidences restant vacantes.

- **Pour le Bureau Syndical :**

  Considérant que Messieurs ALLEGRE et PARIS sont issus de la même intercommunalité et afin de respecter l'équilibre de représentation, Monsieur PARIS remplacera Monsieur ALLEGRE au sein du Bureau Syndical.

- **Pour les diverses commissions (Commission prospective et perspectives financières, CCSPL) :**

  L'intérim, mis en œuvre par la délibération du 9 avril 2025, pourra être maintenu pour ces commissions, Monsieur Norbert LALLOYER assurant ce remplacement jusqu'à la fin du mandat en 2026.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE comme nouveaux représentants de la CCVC :

- Monsieur Guy PARIS, représentant titulaire, en lieu et place de Monsieur Marcel ALLEGRE.
- Madame Angélique LAGO est désignée comme représentante suppléante.

DIT que les autres membres représentants la CCVC demeurent inchangés et que la liste s'établit désormais ainsi :

Titulaires	**Suppléants**
Nicolas WISNIEWSKI (Boissy-l'Aillerie)	Stéphane BALAN (Frémécourt)
Norbert LALLOYER (Longuesse)	Jhony BOURGIN (Us)
Nicolas BELANGÉ (Chars)	Vanessa LEGAIGNEUR (Vigny)
Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin)	Christine BESSODES (Avernes)
Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin)	Gilles THOMAS (Grisy-les-Plâtres)
Michel FINET (Condécourt)	Gilles MOLLAND (Bréançon)
Guy PARIS (Sagy)	Angélique LAGO (Frémainville)
Alain MATEOS (Montgeroult)	Patrick PELLETIER (Ableiges)

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application Vérifier Legalite.com
99_DE-095-200091916-20250702-DCS_2025_07

DIT que Monsieur Guy PARIS sera membre du Bureau Syndical en lieu et place de Monsieur Vincent ALLEGRE, compte-tenu du nécessaire maintien de l'équilibre des représentations au sein de cette instance,

DIT que Monsieur Norbert LALLOYER, Vice-Président du SIARP chargé des travaux neufs sur les réseaux et ouvrages d'assainissement collectif, assurera l'intérim, acté dans la délibération du 9 avril dernier, au sein des commissions CCSPL et Commission prospective et perspectives financières et ce jusqu'à la fin du mandat en 2026.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr